



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:.....

الرقم:.....

PROCES VERBAL
N° 15/CNCMP/2024
DU 29/02/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 29/02/2024 à 16h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

- Fatimetou Michel, Membre du CP

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agriculture (CPMP/MA)

1 °/-

Examen du PPM 2024 du projet PRODEFI, Réf. lettre n°00022/CPMP/MA, reçue le 28/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA).

2 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°2 au marché n°153/PI/016/CPMP/MHA relatif au contrôle des travaux d'AEP de Oualata et de localités rurales de l'axe sud, portant prorogation des prestations de la mission de contrôle des travaux. **Réf. Lettre n°070/CPMP/MHA, reçue le 27/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit avenant.

3 °/-

Examen du PPM 2024 de l'ONSER, Réf. lettre n°00071/CPMP/MHA, reçue le 28/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT).

4 °/-

Réexamen du projet d'avenant n° 01 au marché n° 0163/T/037/CPMP-MHUAT/2023 portant travaux d'achèvement de construction des bureaux et de logements du wali du Tagant, **Réf. Lettre 043/CPMP/MHUAT, reçue le 26/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *revoir à la baisse les quantités des IPE 100 et des crochets conformément aux plans.*
- *justifier d'avantage les prix des nouveaux items.*

5 °/-

Examen d'un projet de marché relatif aux travaux de construction d'un espace de jeunes à Oualata dans le cadre des préparations du festival des cités du patrimoine Oualataa 2023, **Réf. Lettre 040/CPMP/MHUAT, reçue le 26/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché.

6 °/-

Réexamen de la demande de remise de pénalités de retard relative au marché n° 89/CIAIS/T/2022, portant réalisation des travaux de construction d'un collège de 4 SDC à Fam Lekhtheyrat - Assaba, **Ref. lettre n° 042/CPMP/MHUAT, reçue le 26/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir un document attestant que le retard de remise de site n'est pas imputable au titulaire du marché.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

7 °/-

Examen d'un complément d'information au projet d'avenant n° 01 au marché n° 2121/T/057/CPMP/MET/DTI/2023 portant travaux de construction de la route Atar - Chinguetty, **Réf. Lettre 064/CPMP/MET, reçue le 27/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit projet d'avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

8 °/-

Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de 3694 cartons de boites de lait concentré pour l'opération IFTAR SAYEM, **Réf. lettre n°16-2024 CPMP/CSA, reçue le 22 /02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe.

9 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du CSA, **Réf. lettre n°017/CPMP/CSA, reçue le 29/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit PPM actualisé (4^{ème} actualisation) pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)

10 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du Ministère de l'élevage, Réf. lettre n°00019/CPMP/ME, reçue le 27/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

Commission Spéciale de Passation des Marchés Publics de la CAAM (CSPMP/CAAM)

11 °/-

Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 69 000 litres de propanyl, Réf. lettre n°019 CSPMP/CAAM, reçue le 22/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CSPMP/CAAM approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe.

12 °/-

Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition de 36 000 litres de propanyl, Réf. lettre n°019 CSPMP/CAAM, reçue le 22/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CSPMP/CAAM approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe.

CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)

13 °/-

Examen de la décision rendant infructueux le lot 2, relatif aux travaux de construction de 99 ouvrages de vidange de type (passe à batardeaux) dans la zone d'intervention de PROGRES programme d'aménagement 2023-Phase II, Réf. Lettre n°487/CPMP/PROGRES, reçue le 26/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir l'objection du bailleur.

pey n SVB n EG chut

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

14 °/-

Réexamen de la décision rendant infructueux le DAO relatif à l'acquisition et l'installation des équipements informatiques pour l'Université, au Centre d'Enseignement à Distance et la Bibliothèque de l'Université d Nouakchott. Réf. Lettre sn/CPMP/DPEF, reçue le 28/02/2024.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/DPEF rendant ledit dossier infructueux pour les motifs suivants:

- *Les arguments avancés ne correspondent pas aux dispositions de l'article 65 du Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021; abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics;*
- *le cadre du devis quantitatif et estimatif (CDQE) du DAO prévoit les solutions en 3 items;*
- *L'ensemble des soumissionnaires ont chiffré lesdites solutions.*

15 °/-

Examen du PPM 2024 du Projet C2D3, Direction des Projets Éducation- Formation, Réf. lettre SN/CPMP/CPMP/DPEF, reçue le 26/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux (CPMP/CAMEC)

16 °/-

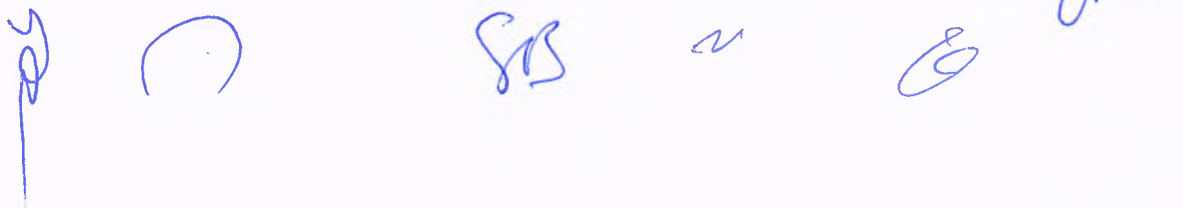
Examen du PPM 2024 de la CAMEC, Réf. lettre n°0004/CPMP/CAMEC, reçue le 27/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CAMEC approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

société National des Aménagements Agricoles et des travaux (CPMP/SNAAT)

17 °/-

A series of handwritten signatures in blue ink, including a large stylized 'P', a circle, 'SIS', a wavy line, 'E', and 'chA'.

Examen de la décision rendant infructueuse la consultation simplifiée relative à la location des engins et matériel roulant, Réf. Lettre n°500/CPMP/SNAAT, reçue le 27/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNAAT rendant ce dossier infructueux.

18 °/-

Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la location d'une pelle amphibie, Réf. Lettre n°499/CPMP/SNAAT, reçue le 27/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *justifier les prix ;*
- *justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire;*
- *le montant du marché dépasse largement les prévisions budgétaires alloué à cette action sur le PPM ;*
- *fournir un descriptif technique de la pelle amphibie.*

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE

Les signataires:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

